



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
(E) 2958-2814  
(P) 3006-306X**

**Volume 3, Numéro 1, Janvier 2025**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***revue.akiri-uao.org***



ISSN-L: **2958-2814**  
ISSN-P: **3006-306X**

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>.

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

### **Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: **2958-2814**  
ISSN-P: **3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mirabel**  
“(RE) CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

**Academic  
Resource  
Index**  
ResearchBib

<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>

**AJOL**  
AFRICAN JOURNALS ONLINE

<https://www.ajol.info/index.php/akiri>

**IPIndexing**  
Indexing Portal

[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)

**DRJI**

<https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?jid=14086>

**SJIF 2024 : 5.214**

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

**AKIRI**

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

**Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

**Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Esohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

**ISSN-L: 2958-2814****ISSN-P: 3006-306X**

## Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane  
 Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix  
 Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix  
 Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/akiri>.

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Liens des indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

DRJI: <https://olddrji.lbp.world/IndexingCertificate.aspx?id=14086>

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...



### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBAM Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

#### Anglais

1. **The Aesthetics of Utopia and Essentialism in African and Diasporic Women’s Literature**  
Saliou DIONE..... 1-15  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.1>
2. **Proverbs and ideational metafunction in chinua achebe’s arrow of god**  
Lallé Michaël ZOUBA & Gérard MILLOGO..... 16-31  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.2>
3. **The Narrative Instinct as Conflicts Controller and Peace Generator in Bediako Asare’s *Rebel***  
Kemealo ADOKI..... 32-45  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.3>

#### Lettres Modernes

4. **Les rapports de pouvoirs déséquilibrés dans Les Petits-fils nègres de Vercingétorix d’Alain Mabanckou**  
Faustin Mezui M’okane..... 46-58  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.4>
5. **Les traces du colonialisme dans la littérature camerounaise**  
Marthe Prisca LETSETSENGUI ..... 59-70  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.vi3i1.5>
6. **L’ancrage culturel dans La Colère des dieux : un enjeu narratologique du récit filmique**  
Soungalo COULIBALY, Maténé OUATTARA,  
Mamadou BAYALA & Yamba Prosper NIKIEMA..... 71-88  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.6>
7. **La grossophobie dans riposte (2022) de louisa reid et gordofobia (2022) de Gisel Navarro : stigmatisation et autodépréciation des personnages en surcharge pondérale**  
D’Acise Junior NGUIMBI..... 85-95  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.7>

### COMMUNICATION, SCIENCES DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

#### Sciences du langage et de la communication

8. **Usages du téléphone mobile dans les activités scolaires hors classe des élèves de Terminal du lycée Chaminade de Brazzaville.**  
Antonin Idriss BOSSOTO..... 96-113  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.8>

- 9. Étude comparée du syntagme épithétique de trois langues gur :  
le kabiyyè, le moba et le gulmancema**  
Assolissin HALOUBIYOU & Djahéma GAWA ..... 114-125  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.9>
- 10. Les prédicatifs non verbaux du marka**  
Nébremy DAO..... 126-138  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.10>
- 11. Insertion de néologismes dans la presse écrite burkinabè :  
conditions d'émergence dans un contexte multilingue**  
Célestin ZOUMBARA..... 139-154  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.11>

### Arts et Culture

- 12. La dot en nature ou cuadikpaabu :  
fondement d'une culture endogène de paix au Nungu**  
Germain OUALLY & Yendifimba Dieudonné LOUARI..... 155-170  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.vi3i1.12>

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Histoire

- 13. Diagnostiquer et conjurer le mauvais sort chez les Gbaya  
du Cameroun en contexte post-moderne**  
Jeannette Sylvie PILO ATTA ..... 171-186  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.13>
- 14. Production artistique contemporaine au Burkina Faso :  
manifestation de l'abstraction en sculpture et en batik**  
SANDWIDI Hyacinthe, SANFO Moctar & TOME Adama.....187-201  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.vi3i1.14>
- 15. Arts et mutations en Afrique : entre visible et invisible,  
quelle identité pour l'art africain ?**  
Opêoluwa Blandine AGBAKA..... 202-214  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.15>
- 16. Contraintes coloniales en Haute-Volta / Haute-Côte d'Ivoire et  
migrations de fuite en Gold Coast britannique**  
Serge Noël OUÉDRAOGO..... 215-232  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.16>
- 17. Le mos majorum, facteur d'incompatible entre le prince romain et  
le philosophe stoïcien des Julio-Claudiens aux Flaviens ?**  
Robert Adama SENE & Moussa Aleyri Salam SY ..... 233-245  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.17>

**Géographie**

- 18. Les Femmes rurales face aux défis de l'autonomisation financière : cas de culture du souchet (*Cyperus esculentus*) dans le canton Dyh au Département de la Tandjilé Ouest/Tchad.**  
 KELGUE Salomon ..... 246-258  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.18>
- 19. Impact de la RN2 sur la production et la commercialisation des cossettes de manioc séchées dans la sous-préfecture de Ngo**  
 LINGUIONO Chelmyh Duplosin ..... 259-274  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.19>
- 20. Analyse de l'assainissement et risques sanitaires dans les quartiers de Mfilou-Ngamaba à Brazzaville (République du Congo)**  
 Syviney Franck Laurel BAKANAHONDA ..... 275-288  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.20>
- 21. La Falémé, entre agriculteurs et miniers : analyse des mobilisations sociales dans un espace aurifère transfrontalier (Sénégal, Mali)**  
 El Hadji Serigne TOP & Mouhamadou Lamine DIALLO ..... 289-306  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.21>
- 22. Culture industrielle de canne à sucre et mutations socio-economiques dans la ville de Nkayi (Congo)**  
 Guy Rodrigue MOUANDA NIAMBA,  
 Gilles Freddy MIALOUNDAMA BAKOUÉTILA &  
 Yolande BERTON-OFOUÉMÉ..... 307-324  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.22>
- 23. Environnement insalubre des centres de soins infirmiers de Yamoussoukro : une pluralité de facteurs**  
 DIARRASSOUBA Bazoumana & DOLLOU Andréa Cyrielle Blailatien ..... 325-341  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.23>
- 24. De l'écotourisme à la valorisation socio-culturelle et économique des ruines de Loropéni au Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)**  
 Innocent Hibort HIEN, Frédéric BATIONO &  
 Yélézouomin Stéphane Corentin SOME..... 342-355  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.24>
- 25. Incidences de la croissance de la ville de N'Djaména sur les terres agricoles de Malo-Gaga**  
 Hinsoubé DJONZOUNÉ & Mahadjir ADOUM IDRISSE..... 356-366  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.25>

- 26. Perception et stratégies d'adaptation des agriculteurs aux changements climatiques dans le Système Faguibine**  
 Mahamadou ABOCAR, Sory Ibrahima Fofana,  
 Abdoukadi Oumarou TOURÉ & Habiboulaye D. Maiga..... 367-385  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.26>

### Philosophie

- 27. La structure de base rawlsienne : un ferment pour la justice sociale en Afrique subsaharienne**  
 Jean Joel BAHI..... 386-405  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.27>
- 28. Karl Marx et la démocratie**  
 Ouétien Yves Arsène DAO & Guy Olivier YAMÉOGO..... 406-421  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.28>
- 29. Droits de l'Homme et paix : quels rapports dans les sociétés politiques francophones Ouest-africaines ?**  
 Firmin Wilfried ORO..... 422-440  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.29>
- 30. Oralité et pédagogie chez les Akwa du Congo**  
 Pierre Hubert MFOUTOU & Marlon ALOUKI OBOUEMBE..... 441-454  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.30>

### Anthropologie et sociologie

- 31. Dynamiques sociales et émergence des espaces de consommation de drogue « val val » en milieu rural ivoirien**  
 Amoin Kanou Rébéka KAKOU-AGNIMOU..... 455-471  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.31>
- 32. Déterminants socio-politiques des violences électorales en Afrique : Cas de Saponé, Burkina Faso**  
 Brahima SODRE & Paul-Marie MOYENGA..... 472-487  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.32>
- 33. Participation politique et abstention : les jeunes étudiants de Daloa face aux défis électoraux**  
 Mariame Tata FOFANA & Bogui Landry Fernand NIAVA..... 488-505  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.33>
- 34. Héritage des biens fonciers et crise des liens familiaux à Abengourou (Côte d'Ivoire)**  
 Adjéi Pascal TANOI & Assamoi Isidore ETTY..... 506-525  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.34>

- 35. Symbolique du "foyer feu" :  
une analyse des dynamiques sociales au Gabon**  
Inna Gabrielle MAYILA épouse GAWANDJI. OLOUNDIGOLO..... 526-540  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.35>
- 36. Parti au pouvoir et opposition :  
de la mémoire politique aux alliances au Cameroun**  
Catherine NGONO..... 541-555  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.36>
- 37. Résilience du système de santé burkinabè face à la COVID-19 :  
perceptions du personnel de santé**  
Blahima KONATE, Abdramane, BERTHE, Hermann BADOLO,  
Hermann BAZIE, Isidore TRAORE,  
Awa MIEN & Hervé M HIEN..... 556-567  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.37>
- 38. Les figures infantiles de la migration à Bobo-Dioulasso :  
acteurs, motifs, trajectoires et facteurs de vulnérabilité**  
SAWADOGO Honorine Pegdwendé & GNESSI Siaka..... 568-585  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.38>
- 39. Les talibés de Baye Niasse et la COMAS :  
un narratif autour d'une coopérative paysanne**  
Cheikh El Hadji Abdoulaye NIANG..... 586-608  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.39>

## Psychologie

- 40. Stratégies éducatives des familles et gestion de la pauvreté sur le  
développement cognitif des enfants dans la ville de Man (Côte d'Ivoire)**  
Kouakou Mathias AGOSSOU..... 609-627  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.40>
- 41. Impact de la résilience sur la charge virale  
des orphelins et enfants vulnérables du VIH**  
Kodzo Jude GUEDE & Kaka KALINA ..... 628-642  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.41>

## Science de l'éducation

- 42. Comprendre les dysfonctionnements à l'aune des pratiques  
de GRH au sein des établissements DORIAN de Yopougon**  
Katty MAMBO & Rassidy OYENIRAN..... 643-664  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.42>
- 43. Voyage d'études et renforcement des compétences des enseignants du  
supérieur au Burkina Faso : cas de l'université Norbert Zongo (UNZ)**  
Joseph BEOGO..... 665-678  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.43>

- 44. Impact de l'Intelligence Artificielle sur les Interactions Étudiantes et optimisation de l'Apprentissage à l'Université de N'Djamena/Tchad**  
Nahoundongar MEKONDION, Abraham DAGUE &  
Mbaindo DJIMRABEL..... **679-697**  
<https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v8i1.44>



## **La Falémé, entre agriculteurs et miniers : analyse des mobilisations sociales dans un espace aurifère transfrontalier (Sénégal, Mali)**

**El Hadji Serigne TOP**

*Doctorant-Université Paris Cité,  
Laboratoire PRODIG (UMR 8586),  
Email : [elhadjiserignetop@yahoo.fr](mailto:elhadjiserignetop@yahoo.fr)*

&

**Mouhamadou Lamine DIALLO**

*Enseignant chercheur,  
Université Cheikh Anta Diop,  
Email : [bayelamine@gmail.com](mailto:bayelamine@gmail.com)*

**Date de soumission :** 15-09-2024

**Date de publication :** 15-01-2025

**doi:** <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v3i1.21>

### **Résumé**

Cet article analyse les mobilisations sociales autour des usages d'une ressource hydrique transfrontalière, la Falémé, au regard de l'accroissement des activités d'exploitation minière en amont de la rivière dans la région de Kédougou. En effet, depuis quelques années les impacts des activités minières aurifères sur les eaux de la Falémé sont à l'origine de controverses. Des mobilisations sociales se sont constituées pour défendre les populations vivant en aval de la rivière, dont les activités socio-économiques sont menacées de disparition. L'analyse est élaborée à partir de données d'enquête quantitative croisées aux entretiens avec les communautés riveraines de la rivière, en 2021, 2022 et 2023 dans le bassin de la Falémé. L'article montre d'une part, la dégradation de la qualité des eaux liée à l'exploitation artisanale de l'or et d'autre part, les risques socio-économiques et environnementaux et la mobilisation des populations riveraines.

**Mots-clés :** Exploitation aurifère, Mobilisation sociale, Gouvernance, Falémé, Mali, Sénégal

## **Faleme River, between farmers and miners: analysis of social mobilisation in a cross-border gold mining area (Senegal, Mali)**

### **Abstract**

This paper analyses the social mobilisation around the uses of a transboundary water resource, the Faleme river, in the light of the increase in mining activities upstream of the river in the Kédougou region. For some years now, the impact of mining activities on the waters of the Faleme river has been the subject of controversy. Social movements have sprung up to defend the people living downstream from the river, whose socio-economic activities are under threat of disappearing. The analysis is based on quantitative survey data crossed with interviews with communities living along the river, in 2021 and 2022 in the Faleme catchment. This paper highlights the deterioration in water quality associated with artisanal gold mining, the socio-economic and environmental risks involved, and the mobilisation of local communities.

**Key words:** Gold mining, Social mobilisation, Governance, Faleme river, Senegal, Mali





## Introduction

Le développement sans précédent au niveau mondial de l'exploitation minière depuis près de vingt ans s'accompagne d'enjeux environnementaux. Divers écosystèmes apparaissent aujourd'hui considérablement dégradés (C. Kaleba et al., 2022 : 10). Ces enjeux environnementaux corollaires aux activités minières sont à l'origine de la naissance de mobilisations sociales pour la préservation de l'environnement à tous les niveaux. Les revendications autour des activités minières portent souvent sur la répartition des profits et des taxes du secteur extractif, les droits humains et la concurrence pour l'utilisation des terres. Toutefois, les mobilisations pour des causes environnementales sont aujourd'hui bien connues.

Dans presque toutes les parties du monde où le sous-sol est riche en ressources minières, les mobilisations de ce genre sont une réalité. Nous pouvons par exemple citer la mobilisation des populations andines du nord du Pérou pour protester contre la mine de Yanacocha dans la province de Cajamarca. En effet, cette mobilisation qui est née de l'approbation de la part de l'État péruvien d'un projet d'extraction minière à la compagnie états-unienne Newmont a soulevé de très vives protestations (M. Leclerc-olive, 2022 : 28).

Ce projet d'exploitation minière consomme beaucoup d'eau, détruit également les lacs de cette zone (transformés en dépôts de résidus) ainsi que les nombreuses sources (on en compte plus de 600) qui alimentent cinq bassins-versants (M. Leclerc-olive, 2022 : 30), ce qui compromet la fourniture en eau des populations et des activités agricoles. Une mobilisation similaire a également eu lieu en Équateur lorsqu'en 2000 l'État accorde à Iamgold un permis d'exploration à Kimsakocha, au sud-ouest de la capitale (id, 2022 : 30).

Les populations se sont opposées au projet au motif que l'extraction minière industrielle était incompatible avec leur conception de la nature et avec le caractère sacré de l'eau. Dans d'autres pays latino-américains nous pouvons citer par exemple le succès de la résistance Xinka au Guatemala<sup>1</sup> et les mobilisations au Chili autour du fleuve Elqui (C. Nicolas-Artero, 2018 : 148). En Afrique, même si le phénomène n'est pas très développé, le continent connaît ces dernières années des contestations spontanées dans un contexte d'exploitation minière aurifère depuis le début des années 2000. De plus en plus, nous assistons à des manifestations contre des projets miniers. En 2016, les habitants du village de Soamahamanina à 70 km à l'ouest de la capitale

---

<sup>1</sup> Le peuple autochtone Xinka a réussi à stopper une des opérations minières d'argent d'Amérique latine en plein envol, après une longue lutte pacifique qui leur a valu des morts d'homme et des emprisonnements.

Malgache Antananarivo, ont manifesté pour le départ d'une compagnie minière chinoise installée depuis un an pour exploiter l'or<sup>2</sup>.

Entre le Sénégal et le Mali, de part et d'autre de la rivière Falémé, nous assistons à une dynamique d'exploitation aurifère sous toutes ses formes, depuis deux décennies. Cette exploitation aurifère sous forme industrielle, semi mécanique et artisanale se développe autour de la rivière Falémé qui fournit une bonne partie de l'eau nécessaire au traitement des minerais. L'exploitation industrielle dans cette région connaît actuellement une forte croissance avec environ onze sociétés minières aurifères, de part et d'autre de la rivière Falémé, à distance variable.

Au début des années 2000, sous l'impulsion de la mécanisation et de l'usage des produits chimiques, l'exploitation artisanale appelée orpaillage connaît un développement important sur les deux rives de la rivière. Actuellement, onze mines industrielles sont répertoriées dans le bassin de la Falémé. En 2008, 87 sites d'exploitation minière artisanale ont été répertoriés au Sénégal oriental (M. Heemskerk et Y. Bertran, 2008 : 15) alors qu'au Mali, il y a en 2018 entre 300 et 350 sites d'exploitation artisanale (OCDE, 2018). Ces dernières années, une forme semi industrielle de l'exploitation de l'or, dominée par les mineurs chinois, se développe également tout autour de la rivière Falémé. Ces différentes formes d'exploitation, utilisant un matériel et des produits chimiques différents, impactent gravement la rivière par une pollution physique et chimique, compromettant les activités économiques des communautés vivantes sur les rives de cette rivière.

C'est dans ce contexte que des mobilisations sociales animées par la société civile et la diaspora commencent à se développer afin de lutter contre les menaces des mines aurifères sur la rivière. Ces mobilisations locales au début avec des objectifs axés sur le développement économique des localités se sont convergées vers un objectif commun, « sauver la rivière Falémé ». Notre contribution vise à éclairer les origines complexes des mobilisations sociales dans un espace minier transfrontalier entre le Sénégal et le Mali.

### **1. La géographie de la Falémé : Une rivière entre mines d'or et agriculture**

Le rivière Falémé (Figure 1), long de 625 km est le dernier affluent majeur de rive gauche du fleuve Sénégal. Elle prend sa source en Guinée et draine un bassin de 28 900 km<sup>2</sup> qui s'étend sur le Mali, le Sénégal et la Guinée Conakry. Son hydrologie est marquée par un régime fluvial

---

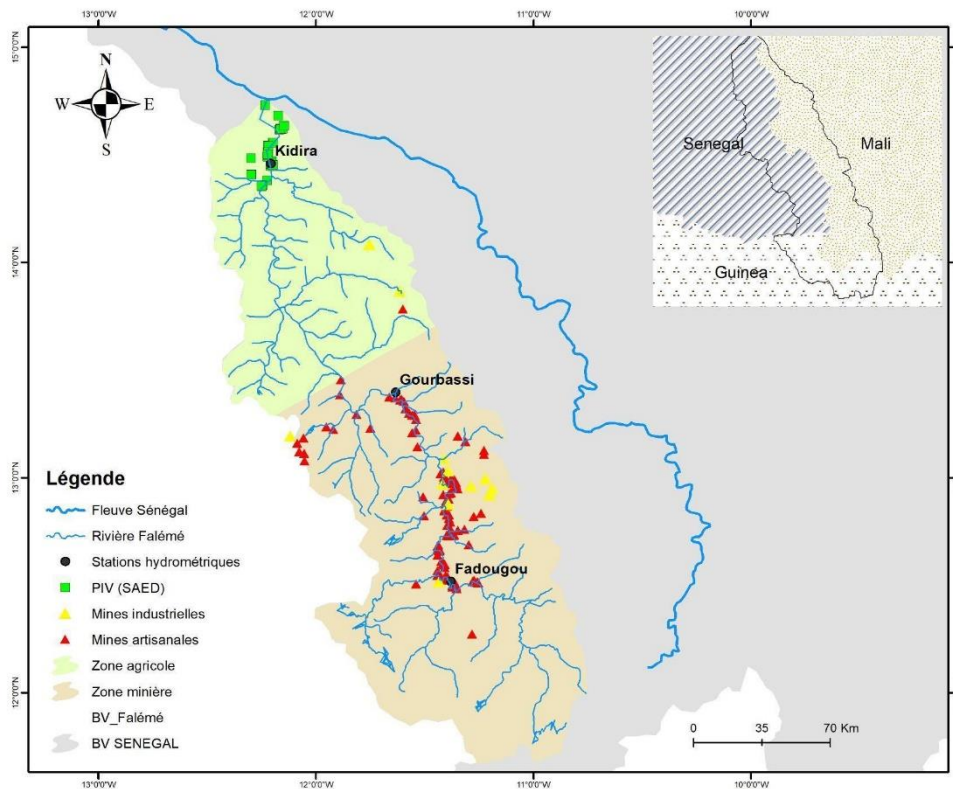
<sup>2</sup><https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160930-madagascar-manifestation-contre-une-societe-miniere-chinoise-soamahamania>.

de transition à la station de Fadougou, avec quatre mois de hautes eaux (juillet à octobre) et un régime tropical pur, aux stations de Gourbassi et Kidira, avec trois mois de hautes eaux (août à octobre). D'amont en aval, les pluies diminuent du sud vers le nord de 1200 mm à la station de Kédougou à 600 mm à la station de Kidira. Cette pluviométrie alimente la rivière Falémé qui à son tour fournit aux mineurs l'eau nécessaire pour le traitement des minerais.

La géologie essentiellement constituée de roches anciennes, fait partie de la région africaine dite " Afrique des vieilles plateformes". Cette région est caractérisée par des formations sédimentaires très anciennes, traversées par des roches volcaniques, plissées, métamorphisées et injectées de roches granitiques (P. Michel, 1973 : 98). La quasi-totalité des mines d'or industrielles du Sénégal (Sabodala) et du Mali (Yatéla, Sadiola, Loulo, et Tabakoto) se localisent dans cet espace transfrontalier. C'est là où nous retrouvons également la majorité des mines artisanales et semi mécaniques, de part et d'autre de la rivière Falémé. Cette réalité géologique fait que la moyenne Falémé est une zone minière (Figure 1).

Plus que nous allons vers la confluence entre la Falémé et le fleuve Sénégal, à 50 Km de la ville de Bakel, sur les terrains bas, nous avons une zone agricole.

**Figure 1 : La Falémé entre mines et agriculture**





Elle est peuplée d'ethnies Poular et Soninké qui occupent également une bonne partie de la vallée du fleuve Sénégal et qui ont une longue tradition agricole d'élevage et de pêche. La zone minière est le domaine des Malinkés qui, de génération en génération, dans l'ancienne province du Bambouck, ont pratiqué l'exploitation artisanale de l'or. Cette configuration démographique est à l'origine des usages multiples des eaux entre traitement des minerais aurifères, irrigation, maraîchage, élevage, pêche. Les centaines de sites artisanaux et semi mécaniques et les onze mines industrielles localisées sur les rives de la Falémé dépendent en partie de ses eaux pour les besoins de traitement des minerais. Au-delà des mines, il y a 42 Périmètres d'Irrigation Villageois (PIV) de 592,52 ha aménagés par la SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé) qui dépendent exclusivement de la Falémé pour leur activité. Il s'y ajoute les besoins en eau pour le maraîchage dans les périmètres informels, pour l'élevage et certains besoins domestiques. La population qui s'élevait à environ 600 000 habitants en 2013 (INSTAT3, 2009 ; ANSD4, 2013) a augmenté avec l'arrivée massive des mineurs étrangers.

## **2. Méthodologique**

L'approche méthodologique s'est constituée en deux temps. La collecte, le traitement des données collectées sur le terrain et l'analyse de la bibliographie.

### **2.1. Les entretiens**

La méthodologie s'articule autour de la collecte et le traitement des données de qualitatives et quantitatives à la suite de plusieurs missions de terrain (juillet 2021 ; décembre 2022 ; février 2023 ; avril-mai 2023). Les enquêtes qualitatives se sont basées sur des guides d'entretien administrés à des individus ou groupes situés sur les deux rives de la rivière Falémé, au Mali et au Sénégal. Il s'agit principalement des membres des associations de lutte contre la dégradation de la Falémé (agriculteurs, des éleveurs, des émigrés, représentantes de l'Association de femmes jardinières et des femmes leaders communautaires) et des autorités administratives (préfets, sous-préfets, agents de la gendarmerie, agents des eaux et forêt, agents de l'ARD<sup>5</sup>, agent de la DEEC<sup>6</sup>). Au total, 45 entretiens ont été menés. Dans les interrogations, nous nous sommes intéressés aux perceptions sur les impacts négatifs de l'exploitation de l'or et aux mobilisations de la société civile (objectif, actions, résultats ...) face aux menaces de

---

<sup>3</sup> Institut National de la Statistique.

<sup>4</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

<sup>5</sup> Agence Régionale de Développement.

<sup>6</sup> Direction de l'Environnement et des Établissements Classés.

l'exploitation de l'or sur la rivière. Nous nous sommes également intéressés, face aux autorités administratives, aux engagements des États en termes de réglementation environnementale des activités aurifères et des difficultés quant au respect de ces engagements.

## **2.2. Les Mesures et estimations**

Les tests de mercure : Les données quantitatives sont des tests de mercure effectués dans différentes stations nommées (Figure 2) et des estimations des quantités de boue déversées dans la rivière. Les tests de mercure sont effectués avec des bandelettes testeuses. L'usage tellement simple se fait en trempant la bandelette dans l'eau, si elle change de couleur, l'eau contient du mercure. La valeur de la concentration peut être estimée à l'aide du nuancier figurant sur la boîte contenant les bandelettes. L'échelle de lecture est graduée en 7 seuils de concentration entre 0,00 mg/l et 0,08 mg/l. En fonction de la couleur de la bande déjà imbibée et retirée, on détermine la concentration de mercure correspondante sur l'échelle de lecture.

Les estimations des quantités de boue : Pour estimer la quantité de boue déversée chaque année dans la rivière, nous avons rempli au courant du mois de Février une bouteille de 1,5 litre d'eau de la rivière susceptible de contenir de la boue. Ainsi, nous avons déposé et immobilisé la bouteille pendant trois semaines, le temps de faire déposer la boue au fond de la bouteille, avant de vider l'eau plus ou moins limpide et peser la boue au fond de la bouteille.

## **2.3. L'analyse bibliographique**

Parallèlement aux prélèvements qui ont permis de disposer des données quantitatives sur le mercure, le cyanure mais également de faire des estimations des quantités de boue déversées par les mineurs dans la rivière, nous avons exploité des données bibliographiques. En effet, nous nous sommes intéressés aux conventions, chartes et codes signés et ratifiés par le Sénégal et le Mali. La convention de Minamata sur le mercure, la charte des eaux du fleuve Sénégal signée dans le cadre de l'OMVS et des codes miniers des deux pays ont particulièrement retenu notre intérêt. Ces différents textes nous ont permis d'analyser les engagements des États en termes de protection et de préservation de cette rivière face aux activités anthropiques dont l'exploitation de l'or.

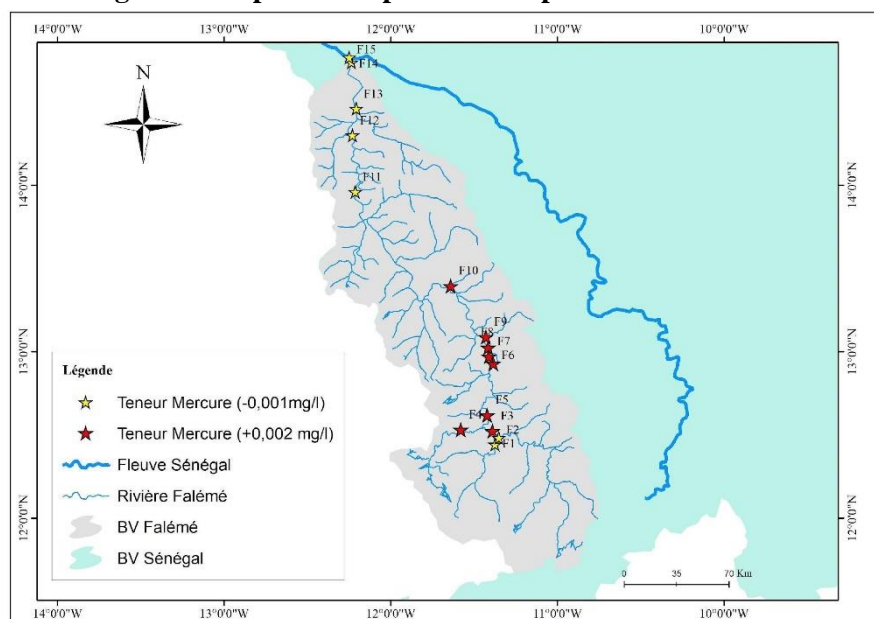
### 3. Résultats

#### 3.1. Une pollution qui compromet les activités socio-économiques

##### 3.1.1. Du mercure et de la boue dans les eaux de surface

La rivière Falémé est polluée par le mercure utilisé dans le cadre du traitement des minerais d'or. Également, des quantités énormes de boue issues des broyeurs<sup>7</sup> utilisés par les mineurs. Les résultats des tests de mercure (Figure 2) révèlent des concentrations inférieures à 0,002 mg/l<sup>8</sup> par endroit et des valeurs plus élevées (0,04-0,08 mg/l) dans d'autres endroits. Les valeurs élevées sont retrouvées dans la partie moyenne de la Falémé (F6, F7, F8, F9, F10). Les concentrations dépassent la norme OMS de 0,001 mg/l dans cette zone. En revanche, dans la Falémé inférieure (F11, F12, F13, F14), les concentrations de mercure sont en dessous du seuil critique. Les résultats d'amont en aval montrent une disparition du mercure dans les eaux de surface, au fur et à mesure que nous éloignons de la zone minière (Figure 2). Les sites miniers sont donc considérés comme la principale source de pollution au mercure de la rivière. Le mercure n'est pas évacué loin des sites miniers par l'eau. Ce faible drainage peut être lié à la nature du mercure, un métal lourd qui se dépose facilement dans les sédiments, et au manque de continuité dans l'écoulement en raison des obstructions mises en place par les exploitants sur le lit. En effet, sur plusieurs endroits du lit de la rivière, nous retrouvons des monticules de déchets, déposés par les machines à drague et les pelles mécaniques utilisées par les exploitants miniers, ce qui arrête l'écoulement de surface pendant la période d'étiage.

**Figure 2 : Répartition spatiale de la pollution au mercure**



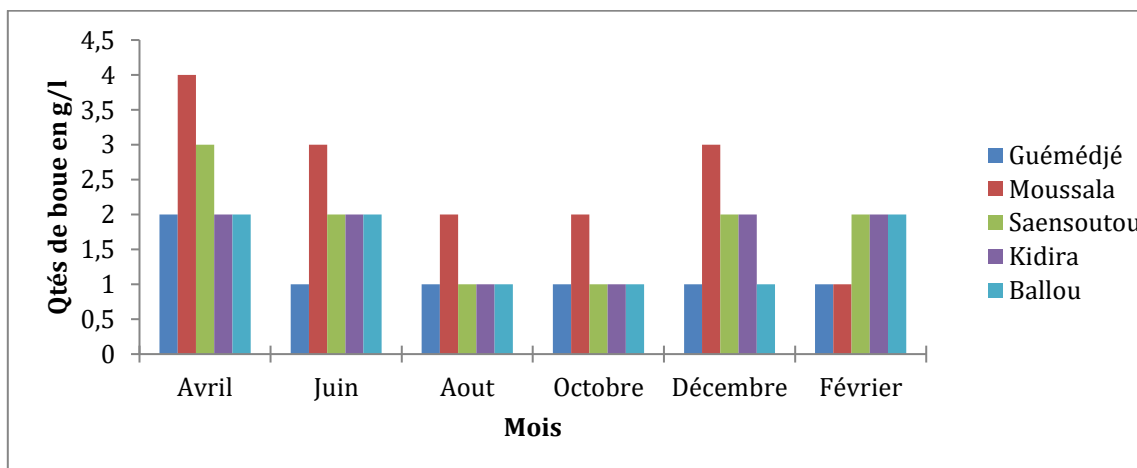
<sup>7</sup> Il s'agit des machines utilisées par les mineurs pour transformer la roche en poudre afin de la séparer avec l'or.

<sup>8</sup> Seuil critique.

L'exploitation minière aurifère dans les cours d'eau provoque également un déversement d'importantes quantités de boue à cause du broyage des roches par les mineurs. En effet, en saison non pluvieuse, la rareté de l'eau indispensable au traitement des minerais, pousse les mineurs à installer sur les versants de la Falémé divers types de machines notamment des broyeurs. Sur les versants de la rivière, les mineurs y installent des sites de traitement qui sont alimentés par des sites d'extraction de minerais. La liaison entre le site d'extraction et le site de traitement installé sur les abords de la Falémé est assurée par les motos tricyles. Ainsi des centaines de sites de traitement sont installés sur les rives de la Falémé. La connexion entre la rivière et ces sites de traitement des minerais entraîne un déversement d'importantes quantités de boue dans la rivière Falémé.

Les mesures effectuées montrent une variabilité des quantités de boue dans l'eau suivant les mois et la position par rapport à la zone minière. En fonction des mois, les quantités de boue les plus élevées sont mesurées aux mois de février, juin et avril avec des valeurs dominantes au mois d'avril (Figure 3).

**Figure 3 : Estimation des quantités de boue déversées dans la rivière Falémé**



Ces valeurs élevées s'expliquent par le fait que pendant cette période (saison non pluvieuse) les débits sont faibles alors que la Falémé est très sollicitée pour le lavage des minerais. Les valeurs les plus élevées sont mesurées pendant les mois pluvieux (août à octobre). Pendant cette période les activités aurifères connaissent un ralentissement alors que d'autres points d'eau, loin de la Falémé parfois, sont également utilisés par les artisans aurifères. Cette période pluvieuse voit une augmentation des débits, ce qui fait que les volumes d'eau importants l'emportent sur les quantités de boue déversées d'où une eau moins boueuse. Suivant cette position, cette période de faibles débits est le moment de tarissement des autres points d'eau, ce qui entraîne une ruée des mineurs vers la Falémé et un déversement direct de boue plus élevé. En fonction de la

répartition géographique des stations de prise, le site de Moussala situé dans la zone minière enregistre les valeurs les plus élevées sur tous les mois alors que celle de Guémédji sur le Balinn ko (affluent de la Falémé) et les autres stations en aval de la zone minière, enregistrent des valeurs identiques et plus faibles que celle de la zone minière (Moussala). L'explication est simple, la boue est issue des broyeurs des artisans et mineurs chinois qui se localisent dans cette partie dite « zone minière ». Ces quantités de boue déversées dans la rivière rendent les eaux boueuses mais également turbides, ce qui impacte négativement l'écosystème.

### **3.1.2. En aval, des activités agro sylvo pastorales menacées**

Dans la partie aval de la rivière, les activités agricoles, d'élevages et de pêches sont menacées par l'exploitation de l'or qui s'effectue dans la partie amont. Suivant les perceptions des populations, les différentes menaces (pollution chimique, eau boueuse ...) ont fini par compromettre les activités agropastorales. En effet, les populations en aval, environ 300 000 habitants, qui vivent de maraîchage, d'irrigation, de pêche et d'élevage, estiment que leurs activités sont menacées par l'exploitation aurifère menée en amont, en raison de l'utilisation de produits chimiques et d'énormes quantités de boues déversées dans la rivière. Les personnes interrogées estiment que les effets de la pollution se font sentir dans les activités, depuis 2018. Les entretiens avec les maraîchers, les pêcheurs et les éleveurs ont révélé des problèmes tels que l'impossibilité d'utiliser l'eau pour l'agriculture, pour abreuver les troupeaux, pour la consommation domestique mais également la rareté du poisson dans la rivière Falémé. Il en résulte la perte de bétail et la dégradation de la biodiversité. L'entretien avec un pêcheur a souligné ceci : Une quasi disparition des poissons dans la rivière, ce qui explique la chute des prises à environ 10 kg, alors qu'elles pouvaient dépasser les 50 kg avant 2018 » en une journée de pêche.

Les entretiens de groupe avec les riverains ont montré : Qu'il y a deux ans, des poissons meurent d'asphyxie sur les rives de la rivière Falémé, et en février 2022, c'était au tour des oiseaux d'en subir le même sort sur les rives de la rivière.

S'il est difficile d'établir un lien direct, les déclarants sont convaincus que ces pertes sont liées à la consommation de l'eau de la Falémé, à la dégradation de sa qualité depuis cinq ans (2018). Un maraîcher considère que : Avec cette eau chargée de boue, l'arrosage des plantes devient très difficile car la boue accumulée sous la plante colmate le sol et rend difficile l'infiltration de l'eau, ce qui impacte négativement la croissance des plantes et les rendements attendus. Il considère également que les jeunes plants supportent difficilement l'arrosage avec les eaux provenant directement de la Falémé compte tenu de leur charge en boue qui fait que l'humidité ne dure pas sur les planches arrosées.



Les maraîchers ont constaté que seuls le piment et le gombo se sont adaptés plus ou moins à l'arrosage avec l'eau boueuse (Figure 4). Ils sont obligés, pour cultiver le concombre, la tomate et l'oignon, les jardiniers doivent opérer hors des zones d'influence de la Falémé et utiliser l'eau provenant d'autres sources (puits, forage et retenues d'eau).

**Figure 5 : Aspect boueux des eaux de la rivière Falémé, à Kolia**



Les populations ont aussi évoqué la disparition de certaines espèces de la faune aquatique notamment les crocodiles et les hippopotames.

### **3.2. Les engagements en termes de régulation environnementale ...**

Le Mali et le Sénégal, dont les territoires couvrent 87,5%<sup>9</sup> du bassin de la Falémé, se sont engagés dans différentes initiatives internationales qui concernent l'exploitation de l'or en rapport avec la protection de l'environnement et des droits humains. Ces engagements, respectés, sont censés épargner la rivière d'une pollution au mercure. Ils portent sur l'usage des produits chimiques notamment le mercure et le cyanure dans l'exploitation de l'or. En 2013, le Sénégal et le Mali ont signé la convention de Minamata sur l'usage du mercure dans les mines artisanales. Elle a pour objectif la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les émissions et rejets anthropiques de mercure et des composés de mercure. En signant la convention de Minamata, le Mali et le Sénégal s'engagent à réglementer l'ensemble du cycle de vie du mercure : approvisionnement, commerce, utilisation, émissions, rejets, stockage et gestion des déchets et des sites contaminés. La convention décrit :

les obligations des Parties à réduire les émissions et les rejets anthropiques du mercure et ses composés dans l'environnement, (article 1) ; l'abandon définitif et l'élimination progressive de l'utilisation du mercure dans des produits et procédés de fabrication (articles 4, 5 et 6, annexes A et B) ; le contrôle de l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (article 7, annexe C) ; le contrôle des émissions atmosphériques et des

<sup>9</sup>Les 12.5% restants qui n'abritent pas encore de sites d'exploitation aurifère, sont couverts par la Guinée Conakry.

rejets dans l'eau et le sol (articles 8 et 9, annexe D) ; le stockage des déchets de mercure (articles 10, 11 et 12) ; le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologies (article 14) ; l'information et la sensibilisation (articles 16, 17 et 18).

En outre, dans le cadre de l'OMVS<sup>10</sup>, les pays s'engagent à respecter une réglementation qui permet d'assurer l'exploitation rationnelle et équitable des ressources en eau du fleuve Sénégal y compris la rivière Falémé. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs conventions sont ratifiées par les États membres de l'OMVS dont l'une des plus déterminantes, qui touchent les secteurs de l'utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau de la Falémé est la Charte des eaux. Elle fixe les principes et les modalités de la répartition des eaux du Fleuve Sénégal entre les différents secteurs d'utilisation, détermine les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne la faune, la flore, les écosystèmes des plaines inondables et des zones humides (article 2).

Suivant la charte, les pays membres de l'OMVS s'engagent à protéger et à préserver l'écosystème du Fleuve. Ils doivent prendre les dispositions de nature à prévenir, réduire ou maîtriser les événements ou conditions résultant de causes naturelles ou d'activités humaines qui risquent de causer un dommage à l'environnement du Fleuve.

Les États membres doivent établir conjointement la liste des substances dont la présence dans les eaux du Fleuve doit être interdite, limitée, étudiée ou contrôlée et œuvrer de concert afin de lutter contre les pollutions ponctuelles ou diffuses (article 16).

Par ailleurs, les codes miniers des pays ont pris en compte la dimension de protection de l'environnement à travers des engagements et des obligations qui sont soumis aux demandeurs ou aux exploitants. En effet, tout demandeur de permis d'exploitation minière, d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière ou d'autorisation d'exploitation de petite mine doit, préalablement au démarrage de ses activités, réaliser, à ses frais, une étude d'impact sur l'environnement et la mise en œuvre du plan de gestion environnemental, conformément au code de l'environnement et aux décrets et arrêtés y afférents<sup>11</sup>.

Les activités de recherche et d'exploitation des minerais sont autorisées sous réserve de l'obtention par le titulaire du permis de l'avis favorable, donné par l'autorité concernant les plans et programmes de surveillance et de protection radiologique environnementaux y

---

<sup>10</sup> L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est une organisation intergouvernementale de développement créée le 11 mars 1972 à Nouakchott par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, en vue de gérer le bassin versant du fleuve Sénégal.

<sup>11</sup> Article 102 du code minier sénégalais de 2016 et article 152 du code minier malien de 2023.

afférents »<sup>12</sup>. Dans le registre de la réhabilitation, il est noté que « Tout titulaire de titre minier<sup>13</sup> procède obligatoirement à la réhabilitation des sites couverts par son titre minier »<sup>14</sup>.

Pour assurer cette réhabilitation, les titulaires de permis sont tenus d'ouvrir et d'alimenter un compte fiduciaire auprès d'un établissement public spécialisé désigné par l'État. « Ce compte est destiné à la constitution d'un fonds pour couvrir les coûts de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental »<sup>15</sup>. Au Sénégal et au Mali, des agents assermentés de l'administration des mines dûment habilités sont chargés de veiller à faire respecter par les titulaires concernés les mesures de protection de l'environnement qui sont définies dans les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### **3.3. ... et la mobilisation des riverains de la Falémé**

#### **3.3.1. De la mobilisation locale...**

Face à l'état de dégradation avancé, les populations riveraines de la Falémé décident de se mobiliser pour mettre fin à cette catastrophe écologique. Cette mobilisation qui prend forme à partir de l'année 2018, fait suite à l'arrivée massive des mineurs artisanaux de la sous-région (Burkina Faso, Guinée, Sierra Léone), de mineurs chinois et de multiplication des compagnies minières. La dynamique d'exploitation aurifère qui s'en est suivie et la dégradation de la rivière alimente la mobilisation de la société civile qui essaye de préserver la Falémé afin de continuer d'en profiter. Ainsi, les principales associations qui ont existé jusqu'ici et dont l'objectif de départ n'était pas la protection de l'environnement et de la rivière Falémé sont mises en contribution.

Ces associations visent plus le développement économique (Aide à l'emploi, développement local, promotion de la solidarité, vie locale). Il s'agissait pour les ressortissants des différentes localités de penser au développement de leurs localités minées par l'enclavement et leur faible intégration à la dynamique économique de leur État. Même si leur objectif de départ visait le développement économique (financement des projets de maraîchage, d'irrigation, d'élevage, ...), ces associations ont intégré les nouvelles réalités de leurs localités, c'est-à-dire une croissance de l'exploitation de l'or doublée d'une destruction énorme de leur environnement et leur cours d'eau. À partir de l'année 2018, les associations qui sont nées ont presque comme objectif la protection de la rivière Falémé. Il s'agit d'une période de forte dynamique de

---

<sup>12</sup> Code minier sénégalais de 2016.

<sup>13</sup> Permis et autorisation compris.

<sup>14</sup> Article 103 du code minier sénégalais de 2016.

<sup>15</sup> Code minier malien de 2023.

l'exploitation de l'or, avec une mécanisation de la forme artisanale et l'arrivée des mineurs chinois qui utilisent des dragues à capacité destructrice énorme. Il s'agit du Comité de Veille et d'Alerte (CVA/Falémé-Sénégal-Mali) créée en 2018, de l'Association union Boundou en 2019, de l'association des Jeunes pour le développement de la Falémé en 2020, entre autres. Ces différentes associations ayant un objectif commun, la protection de l'environnement et de la rivière Falémé, sont caractérisées par leur manque de moyen et leur portée trop locale. En effet, la vocation première de ces associations, composées d'autochtones agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, intellectuels, fonctionnaires, était axée sur le développement de leurs localités. Seulement, le développement de leurs localités était lié en grande partie à la rivière Falémé. Les investissements possibles dans ces localités étaient, au-delà du commerce, l'irrigation, le maraîchage, l'élevage et plus ou moins la pêche.

### **3.3.2. ... À la convergence des luttes pour la préservation de la Falémé**

Face à la recrudescence des menaces qui compromettent toutes les activités liées à la Falémé, les habitants des villages environnants de la rivière ont décidé de mutualiser les luttes et de mettre en place une convergence dénommée : « *Sauvons la Falémé* ». Ce collectif des associations de lutte, impulsé par la diaspora, est créé en 2018 ; il regroupe l'ensemble des associations qui s'engagent dans la lutte contre la dégradation de la rivière Falémé. Ses membres sont des ressortissants des deux rives (sénégalais et maliens) et la diaspora de ces deux pays. Son objectif est, comme son nom l'indique, de sauver la Falémé, de la protéger et de la préserver. Les actions à entreprendre pour y arriver sont la sensibilisation et le déguerpissement forcé des exploitants illégaux notamment certains opérateurs de dragues. La sensibilisation consiste à expliquer aux populations riveraines le danger de l'exploitation de l'or par dragage, l'utilisation des produits chimiques dans l'exploitation de l'or et leur droit à mener des actions allant dans le sens de préserver leur environnement.

Ainsi, du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2021, des jeunes, avec l'appui et la présence d'associations des diasporas malienne et sénégalaise regroupées en réseau, ont conduit une caravane de motos sur les deux rives de la Falémé, depuis Kidira au Sénégal jusqu'à Kéniéba au Mali. La caravane de décembre 2021 a redonné du courage aux jeunes et aux chefs de village, des deux côtés de la Falémé. Depuis, des dizaines de réunions sénégal-maliennes ont été organisées (dans presque tous les villages riverains) ; chacune d'elles a réuni entre 100 et 250 personnes. Face à la dynamique de la mobilisation, le collectif a décidé de passer à une vitesse supérieure en

organisant des journées dénommées « journées de nettoyages »<sup>16</sup> destinées à chasser des deux rives de la rivière les exploitants illégaux. Ces « journées de nettoyage » sont bien organisées et coordonnées par l'association qui avertit les autorités avant une quelconque décente sur le terrain (Encadré 1).

**Encadré 1** : Note d'information du collectif « sauvons la Falémé » au autorités au fin du déroulement des journées de nettoyage.

À l'attention des Gouverneurs et des Préfets de Tambacounda et de Kédougou  
Messieurs, Mesdames,  
Je vous informe qu'à partir de mercredi 15 mars les populations du Mali et du Sénégal, qui se sont mobilisées lors de la Caravane (octobre -décembre 2021) pour sensibiliser les populations aux ravages du Fleuve Falémé, c'est un groupe qui a été créé le 1 Décembre lors d'une réunion à Kidira qui se nomme « SAUVONS LA FALÉMÉ », vont commencer à nettoyer le Fleuve et le bord du fleuve et démonter le matériel utilisé pour extraire l'or illégalement utilisé dans ce fleuve. Ce fleuve est en train de mourir. Cela suffit, il faut désormais laisser le fleuve tranquille et ses populations alentour et stopper l'exploitation du fleuve. Ce courrier a pour destinataire les autorités côté Sénégal et coté Mali car les deux côtés luttent pour sauver la Falémé.

Au nom de tous les présidents et responsables de la mobilisation

Plusieurs journées, regroupant plusieurs jeunes des différentes localités, ont été organisées par l'association. La coordination de ces journées se fait via un groupe WhatsApp dénommé « Sauvons la Falémé et son Environnement 001 » dans lequel tous les villages et toutes les associations y sont représentés. Les rencontres et les journées de nettoyage sont programmées depuis Paris (Encadré 2) ou des réunions mensuelles récurrentes sont tenues par les membres de la diaspora. La collecte de l'argent destinée à financer les activités se fait lors de ces réunions de Paris (Encadré 2).

**Encadré 2** : Message de convocation d'une réunion à Paris du collectif « *sauvons la Falémé* ».

Bonjour,

MALI/SÉNÉGAL

Réunion de " Sauvons la Falémé " le 22 octobre à 14h à la Fasti au 58 rue des Amandiers 75020 Paris (Ligne 2 et 3). Je reviens vers vous pour informer que la réunion qui aura lieu 22 octobre 2023 chaque participant doit payer 50€. Pour les gens qui ne peuvent pas se déplacer peuvent donner leur cotisation à monsieur X de Diyabougou.

Fait le 13 /10/2023

Les activités de nettoyage qui ont débuté le 15 mars 2023, se sont poursuivies le 19 mars et le 22 mars. Après la première journée de mobilisation, le bilan était de « 16 dragues ont été saisies et immobilisées sur la rive sénégalaise »<sup>17</sup>. Le 19 mars, la mobilisation se poursuit par une

<sup>16</sup> Ce sont des journées de mobilisations menées par les riverains de la Falémé afin d'arrêter l'exploitation illégale de l'or par le saisi de dragues ou de toutes autres machines utilisées par les artisans miniers.

<sup>17</sup> Entretien avec un agent de la mobilisation.

journée, qui a réuni une centaine de jeunes, pour la vérification de l'effectivité des activités menées le 15 mars. Cette mobilisation des riverains de la Falémé finit par créer une situation conflictuelle entre agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, et exploitants de l'or. Nous assistons à un conflit d'usage entre activités incompatibles, notamment l'agriculture et l'exploitation minière aurifère.

#### **4. Discussion**

Les mobilisations sociales dans les territoires miniers sont nombreuses et de natures diverses. Elles varient en fonction des pays (développés ou non) et du cycle minier en cours (début, en croissance, fermeture). Par exemple, en France la mobilisation de l'Association de défense et de protection des riverains de Salsigne, autour de la mine d'Arsenic, visait à informer sur les risques et à engager un travail de judiciarisation pour les communautés riveraines (A. Masson, 2019 : 3).

En Afrique, plusieurs études (B. F. Ndiaye, 2016 : 7 ; E. Sawadogo, 2021 123 ; Nd. M. Ngom, 2022 : 40) sur l'exploitation de l'or ont mis en exergue les impacts environnementaux notamment la pollution au mercure et au cyanure des rivières. Ces études sont confirmées par les résultats de notre étude sur la rivière Falémé. En effet, elle montre que les eaux de la rivière Falémé sont en partie polluées au mercure et au cyanure. Cette pollution est liée aux activités minières aurifères qui utilisent ces deux produits et qui déversent une bonne partie de leurs déchets dans la rivière. Toutefois des études plus approfondies auraient montré la part des sources naturelles de la contamination. En effet, le mercure se retrouve également dans la nature, particulièrement dans certaines roches. Toutefois, la pollution actuelle de certaines parties de la rivière est imputable à l'exploitation de l'or. Certaines études (L. Tudesque, *et al.*, 2012 : 101 ; K. K. M. Yoboue, 2017 : 99) ont montré que l'exploitation minière peut être à l'origine d'une forte turbidité des eaux des rivières. Même si dans notre étude nous n'avons effectué des mesures de turbidité, la méthode utilisée nous a permis d'estimer des quantités énormes de boue déversées chaque année dans la rivière. Cette situation donne lieu, au niveau de la Falémé, à une eau très boueuse qui compromet certaines activités notamment le maraîchage et la pêche. Ayant comme cadre d'étude, la *Political Ecology*, nous nous permettons d'aller au-delà des activités et interroger les responsabilités dans la régulation pour comprendre les autres facteurs de la pollution. La réflexion faite dans cet article est allée dans ce sens en montrant les engagements des États dans la réglementation des activités minières. Nous montrons alors, que la pollution des eaux de la rivière est en partie liée aux défaillances de



réglementation car les États ont signé un ensemble de textes censés prévenir cette pollution physico-chimique. Toutefois, tel que Nd. M. Ngom (2022 : 6) l'a montré, les États africains sont dans une dynamique de formalisation des activités minières particulièrement le secteur artisanal de l'or. Dans ce cadre, le Mali et le Sénégal ont élaboré et mis en place un Plan d'action national (PAN), en novembre 2019 au Sénégal et en mars 2020 au Mali. Ces PAN qui vont dans le sens d'une formalisation de l'activité devraient permettre une mise en œuvre des politiques relatives aux activités extractives artisanales. Au Sénégal, l'élaboration du PAN a permis d'inventorier les sites d'orpaillage, de les localiser et même de définir des couloirs d'orpaillage. Au Mali, les autorités de la transition ont réaffirmé en Conseil des ministres d'octobre 2021 l'interdiction formelle de l'exploitation de l'or par dragage dans la Falémé (sanctionnée par une loi de 2019) et la mise en place d'un nouveau code en 2023. Un rapport d'audit du secteur minier souligne l'existence de problèmes, voire d'irrégularités dans le secteur minier avec notamment le non-respect des lois en vigueur. En novembre 2022, le Bureau du vérificateur général a lui aussi accusé la Direction nationale de géologie et des mines de laxisme favorisant l'exploitation illégale des ressources minières. Quant à l'organisme de bassin (OMVS), sa politique est plus axée sur la construction de barrages hydrauliques et la production d'électricité. Son ambition, ces dernières années, de mettre en place une brigade fluviale pour lutter contre la dégradation de la rivière par les mineurs ne s'est pas réalisée.

Actuellement, seules les sociétés civiles sénégalaises et la diaspora essaient de se mobiliser et d'alerter les populations sur l'urgence d'en prendre soin et de lutter pour que leur soit restituée une rivière vivante, poissonneuse, limpide, apte à dynamiser l'activité locale. Ils ont été entendus du côté sénégalais, et les frémissements du côté des autorités maliennes indiquent que les pouvoirs publics vont peut-être s'engager pour sauver la rivière. À la différence des mobilisations latino-américaines, ici les autorités locales n'appuient pas dans la lutte la société civile et pire elles sont accusées de participer aux activités qui dégradent la rivière étant propriétaire de drague. Une autre particularité de la mobilisation de la Falémé est qu'elle est orientée surtout vers les mineurs artisanaux qui sont stigmatisés dans les médias. Les mobilisations sociales face à la dégradation de l'environnement, ne sont pas très évoquées par les chercheurs en Afrique.

## **Conclusion**

Cette étude met en exergue la pollution physico-chimique de la rivière Falémé, les impacts sur les activités agropastorales, les engagements des États pour la régulation des activités minières et la mobilisation de la population des deux rives pour préserver la rivière. Les résultats ont montré que la partie moyenne de la rivière connaît des teneurs élevées en mercure et cyanure. Cette partie de la rivière correspondant à la zone minière du bassin versant montre que la source de cette pollution est l'exploitation de l'or. Au-delà, la pollution chimique, la rivière est dans un état très boueux à cause des tonnes, issues du broyage des roches, déversées chaque année dans la rivière par les chercheurs d'or. Cette eau bourse, comme l'ont témoigné les agriculteurs et pêcheurs, compromet leurs activités par un ralentissement de la croissance des plantes, une disparition des plantes, entre autres.

Le dépouillement des textes a montré que la régulation des activités minières incombe aux États. En effet, ces derniers ont signé un ensemble de conventions, de codes et se sont engagés dans l'organisme de bassin (OMVS) pour préserver cette rivière. Même si les deux pays qui se partagent cette rivière, à savoir le Mali et le Sénégal, ont pris l'engagement de réguler l'usage du mercure et du cyanure, l'application sur le terrain fait défaut. Dans le cadre de l'OMVS, même si une reconnaissance du niveau avancé de la dégradation est faite depuis 2018, la vision de l'organisation est plus orientée vers la réalisation d'infrastructures hydroélectriques.

Face à cette situation de dégradation de la rivière et de non application des textes réglementaires, les populations ont décidé de se mobiliser. Cette mobilisation qui implique des ressortissants maliens et sénégalais appuyés par la diaspora, a pris de l'ampleur en 2000. Les associations locales, dont les objectifs étaient le développement économique de leur localité se sont convergées à partir de l'année 2018 vers un objectif commun, sauver la rivière Falémé. Leurs modes opératoires parfois physiques déclenchent des conflits entre autochtones, défenseurs de la rivière et mineurs artisanaux venus de la sous-région.

## **Références bibliographiques**

MASSON Antoine, 2019, « Stratégies d'alertes et ruses associatives dans la révélation du risque de pollution autour de l'ancienne mine de Salsigne. Les paroles militantes dans les controverses environnementales », *Hal-03148366*, p.259-272.

CABALA KALEBA Sylvestre, USENI SIKUZANI Yannick, MWANA YAMBA Amisi, MUNYEMBA KANKUMBI François et BOGAERT Jan, 2022, « Activités anthropiques et





dynamique des écosystèmes forestiers dans les zones territoriales de l'Arc Cuprifère Katangais (RD Congo) », *Tropicultura*, 27 p. <https://doi.org/10.25518/2295-8010.2100>

HEEMSKERK Marieke, BERTRAN Yves, 2008, *Rapport Analyse de la campagne d'enquêtes sur les sites d'orpaillage 2007-2008 dans la région de Kédougou*, Sénégal, Direction des Mines et de la Géologie Ministère de l'Industrie, des Mines et des PME Gouvernement du Sénégal, 27 p.

LECLERC-OLIVE Michelle, 2022, « L'eau de l'or : à l'heure des éthiques de l'environnement ». *Revue internationale des études du développement*, n° 249 (29 septembre 2022), p.121-146. <https://doi.org/10.4000/ried.973>.

MICHEL Pierre, 1973, « Les bassins des fleuves Sénégal et Gambie : étude géomorphologique », 1973, 383 + 571 p. + 1 vol. de cartes (Mémoires ORSTOM ; 63)

NDIAYE Baba Faradji, 2016, *L'orpaillage dans le Niger Supérieur au Mali. Entre l'économique et l'environnemental*. Editions Universitaires Européennes, 54 p.

NGOM Ndeye Marame, 2022, *Apport de la télédétection au suivi de l'exploitation artisanale de l'or (orpaillage) en Afrique de l'ouest : cas d'étude du Sénégal et de la Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat unique, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, 160 p.

NICOLAS-ARTERO Chloé, 2019, « Propriété sur l'eau et production de l'espace. Le cas du fleuve Elqui au Chili : » *Espaces et sociétés*, n° 174, n° 3 (15 février 2019) : pp 139 à 156, <https://doi.org/10.3917/esp.174.0139>

OCDE, 2018, *Evaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina-Faso, Mali et Niger*.

TUDESQUE Loïc, GRENOUILLET Gaël, GEVREY Muriel, KHAZRAIE Kamran et BROSSE Sébastien, 2012, « Influence of Small-Scale Gold Mining on French Guiana Streams: Are Diatom Assemblages Valid Disturbance Sensors? », *Ecological Indicators* 14, n° 1 (mars 2012) : p.100-106, <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2011.07.018>.

YOBOUE Koffi Kouadio M., 2017, *La question de la remédiation environnementale résultant de l'exploitation artisanale, à petite échelle du diamant : cas de l'Union du fleuve Mano*, Thèse de doctorat, Université Toulouse III Paul Sabatier, 279 p.